La procédure décrite ci-après concerne les étudiants déjà admis dans un établissement d'enseignement supérieur ou une école de langue (hors programme d'échange) pour un séjour d'une durée supérieure à 91 jours, en vue de l'obtention d'un visa étudiant.



Si vous êtes admis dans le cadre d'un programme d'échange interuniversitaire, veuillez consulter la page consacrée à la <u>procédure de mobilité encadrée</u>.



La procédure « Etudes en France » est distincte de la procédure de demande de visa étudiant. Concernant la demande de visa, veuillez consulter le site de <u>l'Ambassade de France au Japon</u>.

Les 3 étapes de la procédure :

1. Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

2. Je règle les frais de procédure par virement, et prends rendez-vous pour l'entretien Campus France

3. Je passe l'entretien au bureau Campus France et procède à ma demande de visa auprès du Service des Visas de l'Ambassade de France à Tokyo



Les documents à joindre à votre formulaire en ligne

- ✓ Une photo d'identité
- √ Votre passeport
- √ Votre dernier diplôme obtenu ou certificat de scolarité
- ✓ L'attestation d'admission officielle de votre établissement d'accueil



La lettre d'acceptation doit inclure les éléments suivants :

- Votre nom complet
- L'en-tête officiel de l'établissement
- Les dates de début et fin du programme d'études (jour, mois, année)
- Dans le cas d'une école de langue : le volume horaire hebdomadaire de cours
- Le tampon officiel de l'établissement et la signature du responsable.

L'original de l'attestation d'admission va être vérifié lors de l'entretien. Pour ceux qui ont reçu leur attestation en PDF, nous allons vérifier le mail envoyé par l'établissement avec lequel vous avez reçu l'attestation pour vérifier son authenticité lors de l'entretien.



Tous les documents fournis doivent être rédigés en français ou en anglais, ou être accompagnés d'une traduction française assermentée.

Liste des traducteurs agréés par l'ambassade de France.





À partir du mercredi 2 avril 2025, toutes les entrevues dans le cadre de la procédure Etudes en France seront entièrement réalisées en ligne.

①Une fois la plateforme Etudes en France validée, payez les frais de dossier. Après réception de la notification, prenez rendez-vous pour l'entretien.

②Consultez le message « Convocation à l'entretien » et vérifiez le lien ZOOM fourni.

③ Envoyez les documents nécessaires pour la vérification avant la date prévue de l'entretien.
 ★ Joignez l'original du certificat de votre dernier diplôme et de votre lettre d'acceptation avec une enveloppe retour (Lettre Pack Bleu), puis envoyez le tout par courrier.
 (Indiquez le numéro de compte commençant par JP.)

 Assurez-vous d'avoir une bonne connexion internet et effectuez l'entretien en ligne dans un endroit calme et privé.
 Évitez les espaces publics comme les cafés ou les parcs.

⑤Après l'inscription sur France-Visas, déposez votre demande de visa à l'ambassade de France le jour du rendez-vous.







« Concernant les documents à joindre au formulaire en ligne 1 »

Documents à joindre :

- Photo d'identité
- Passeport
- Le Certificat du dernier diplôme obtenu (ou certificat de scolarité si actuellement étudiant)
- * Les documents émis par POPITA (imprimés en supérette) ne sont pas acceptés.
- CV (si plus d'un an s'est écoulé depuis l'obtention du dernier diplôme)
- Lettre d'admission ou attestation de pré-inscription d'un établissement en France

POPITA Grâce à la technologie du filigrane électronique « POPITA® », divers certificats peuvent être imprimés dans les supérettes. Cependant, ces documents ne sont pas reconnus comme officiels par le Ministère des Affaires étrangères ou les ambassades.

Par conséquent, veuillez demander à votre université de vous délivrer vos certificats sur un papier avec filigrane officiel.

Si vous avez des doutes, veuillez contacter directement le bureau administratif de votre université pour confirmation.



- •Tous les documents doivent être rédigés en français ou en anglais. Si vos documents sont en japonais, vous devez fournir une traduction officielle.
- ★ Voici la liste des agences de traduction agréées par l'Ambassade de France : ici



« Concernant les documents à joindre au formulaire en ligne 2 »

Campus France vérifiera les originaux des documents que vous avez joints au formulaire en ligne.

Avant la date de votre entretien, veuillez envoyer par courrier l'original de votre certificat de dernier diplôme obtenu et de votre lettre d'admission de l'établissement en France.

★ Utilisez une Lettre Pack Bleu et incluez une Lettre Pack Bleu pour le retour.

〒162-8415 東京都新宿区市谷船河原町15 東京日仏学院内1F Campus France EEF担当行

Si l'enveloppe retour (Lettre Pack Bleu) n'est pas incluse, <u>les documents seront renvoyés par</u> colis contre remboursement.



Lors de l'envoi, veuillez indiquer impérativement le numéro de compte commençant par "JP" ainsi que votre nom en lettres latines dans la section dédiée aux descriptions des objets envoyés. **ex: JP25-12345 Taro MINATO**

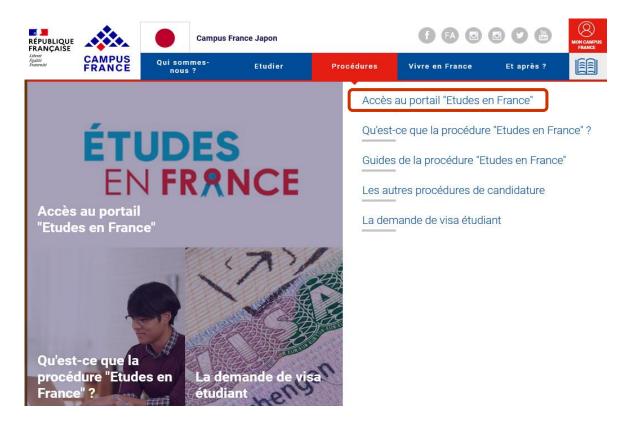
En règle générale, vous avez besoin de l'original de l'inscription provisoire et de la lettre d'acceptation envoyée par la poste, S'il vous est difficile de les envoyer par la poste, **demandez à l'institution où vous comptez étudier de vous conférer votre inscription en envoyant un courriel à** eef@jp.campusfrance.org. (mise à jour mars 2025)



Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

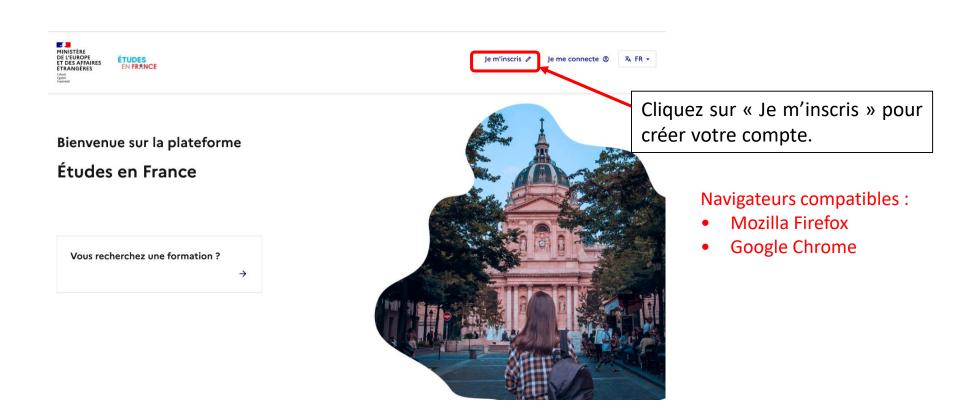
- 1. J'accède à la page de Campus France Japon www.japon.campusfrance.org
- 2. Je sélectionne « Accès au portail "Etudes en France"» dans l'onglet « Procédures » :





Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

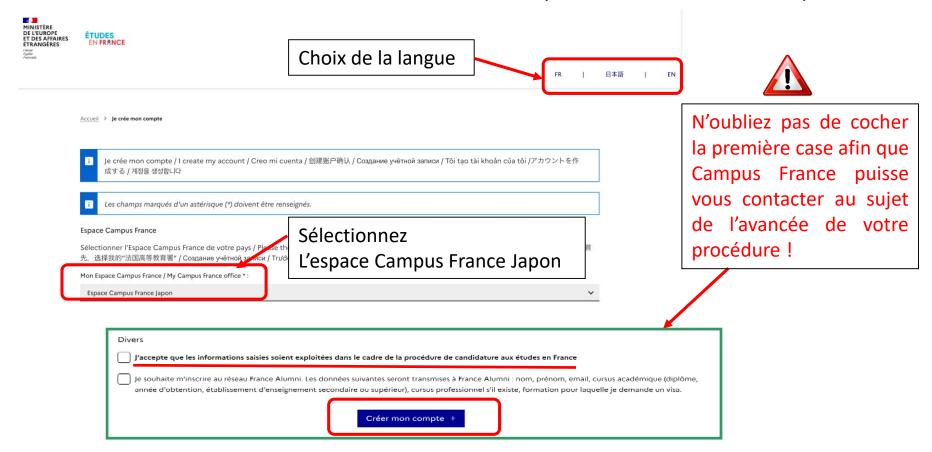




Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

3. Je saisis les informations demandées et valide en cliquant sur « créer mon compte » :





Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

4. J'active mon compte en cliquant sur le lien qui m'a été envoyé par e-mail :

Confirmation de la création

Votre demande de création de compte est en cours de traitement. Un courrier électronique a été envoyé à l'adresse que vous avez spécifiée. Ce courrier contient un lien sur lequel vous devez cliquer pour activer votre compte. Si vous ne recevez pas de courrier électronique d'ici 24 heures, merci de contacter votre espace Campus France.



Etudes en France: confirmation de création de compte: CAMPUS > 🥦 💆 🖺





ne-pas-repondre.etudesenfrance@diffusion.diplomatie.gouv.fr

To 自分 ▼

Bonjour Hanako CAMPUS,

Votre demande de création de compte Etudes en France a été traitée.

Vous devez maintenant cliquer sur le lien suivant

http://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/confirmerCompte.html?ticket=1fe3d3a1-872e-4f95-b0a4-61619cb4c88b



- Le lien envoyé par e-mail n'est valable que pendant 48 heures! Si vous attendez trop, il faudra créer un nouveau compte.
- N'oubliez pas de vérifier le dossier « spam » de votre boîte mail, le message envoyé s'y trouve peut-être!

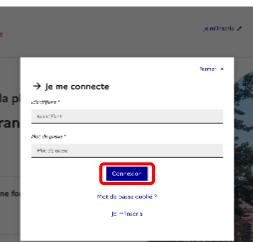


Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

5. Je choisis mon mot de passe et je me connecte à la plateforme :



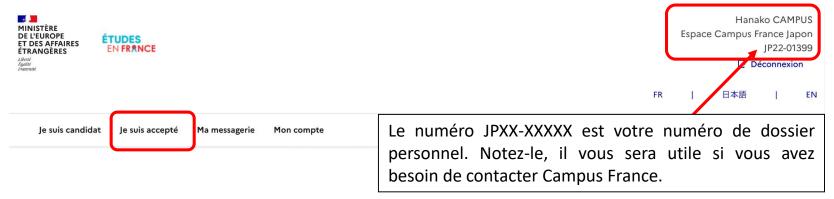




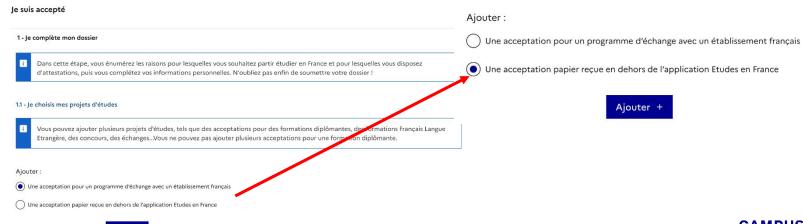
Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

6. Dans le menu en haut de la page, je clique sur « je suis accepté » :



7. Je sélectionne ensuite « Une acceptation papier reçue en dehors de l'application Etudes en France » :

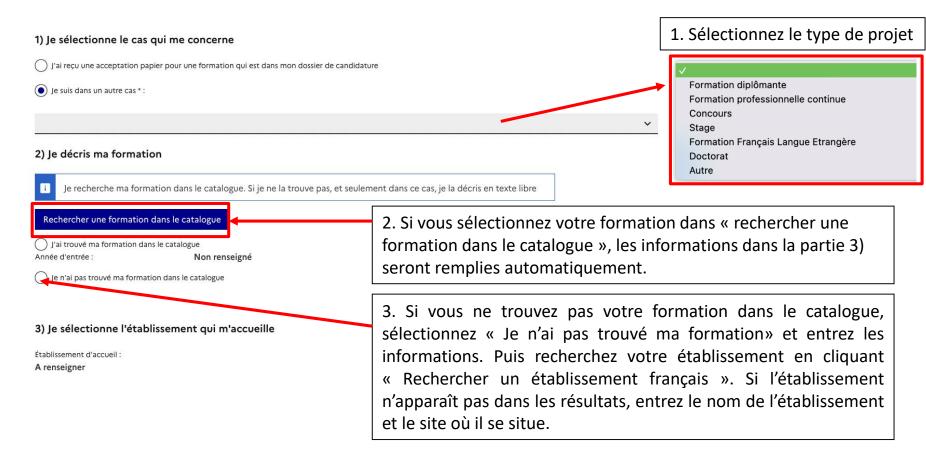




Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

8. Je saisis les informations relatives à mon projet d'études :

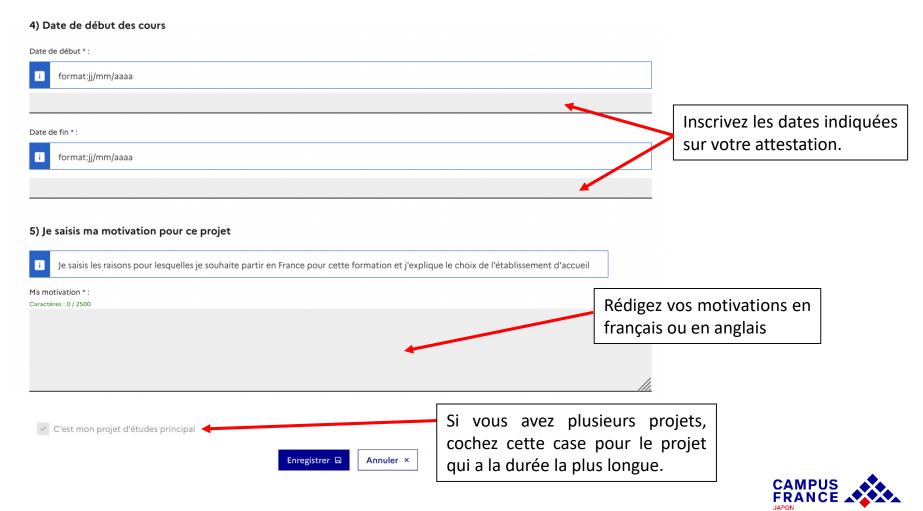




Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

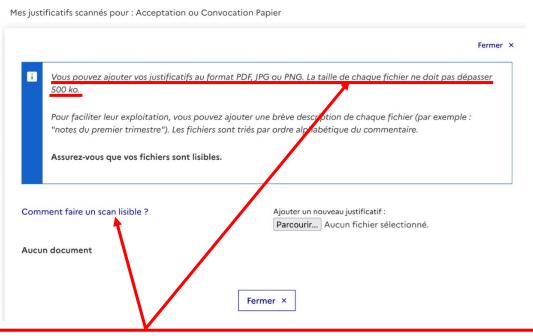
9. Je saisis les informations relatives à mon projet d'études :



Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

10. Après avoir rempli les informations relatives à mon projet d'études, une fenêtre s'ouvre dans laquelle j'attache mon attestation d'admission :





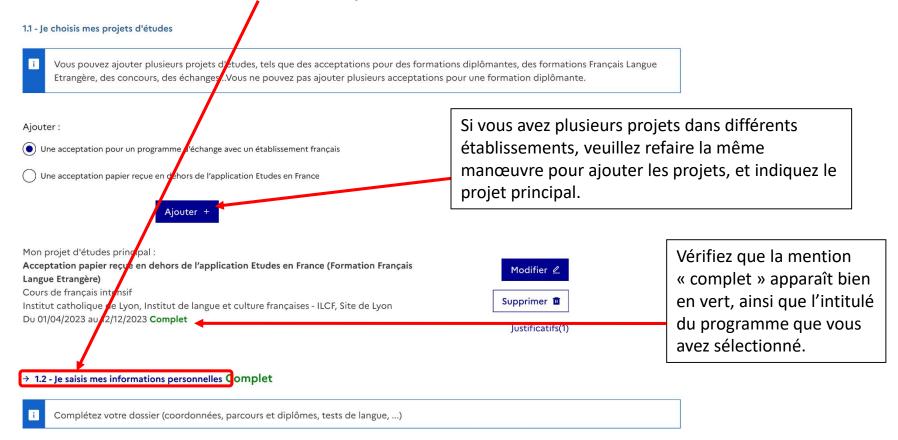
- Attention ! Si votre fichier joint est trop lourd ou dans un autre format que ceux mentionnés, vous ne pourrez pas l'uploader.
- Si vous rencontrez des difficultés pour faire un scan léger et de bonne qualité, référez-vous à la page d'aide : cela ne sert à rien d'attacher un fichier dont le contenu est illisible !



Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

11. Je vérifie que mes informations personnelles ont bien été saisies, et je clique ensuite sur « Je saisis mes informations personnelles » :





Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

12. Je saisis mes informations personnelles (identité, coordonnées)

Après avoir complété une catégorie, vérifiez que le statut passe de « incomplet » ou « manque justificatif » à « complet ».



Complétez les informations et ajoutez les documents nécessaires en cliquant sur « modifier » ou « justificatifs », dans chaque catégorie.

Void devez joundes une phortocopies de votre palece d'identités

Nom de famile : CAMPUS Présum: Hankis

Nom de famile : CAMPUS Présum: Hankis

Nom de famile : GAMPUS Présum: Hankis

Save : Fémile : Fémile :

Une de nassance : 00(00)2000 Type de place d'identité : Passeport Passeport Passeport (Passeport Passeport P

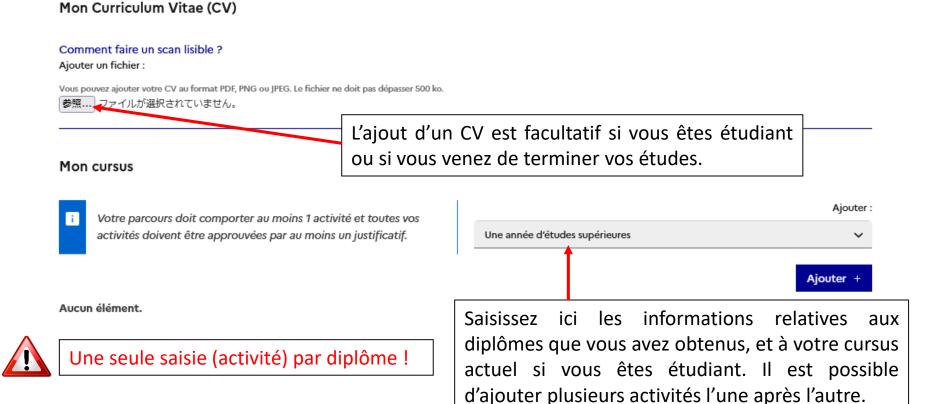
Si vous êtes lauréat de certains programmes de bourses ou titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans, vous êtes exempté de paiement des frais de procédure : veuillez consulter le guide de procédure pour les étudiants boursiers.



Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

13. Je saisis les informations relatives à mon cursus :

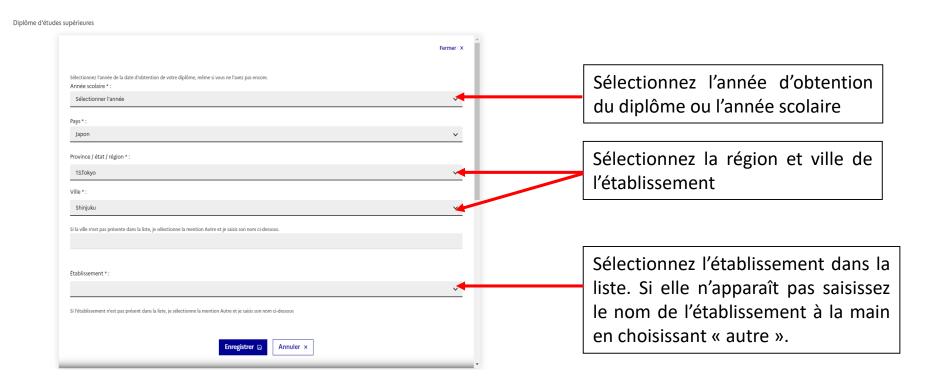




Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

13. Je saisis les informations relatives à mon cursus :

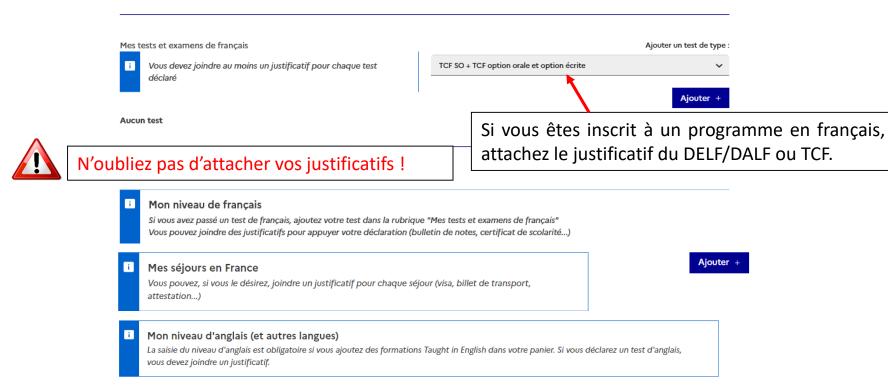




Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

14. Je saisis les informations relatives à mes compétences linguistiques :



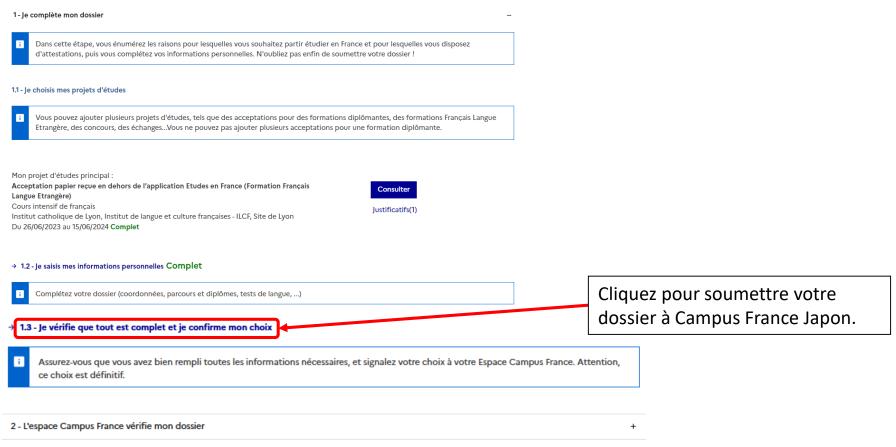
ATTENTION: La saisie des informations relatives aux séjours en France ou le niveau d'anglais est facultative, mais <u>si vous êtes inscrit dans un programme enseigné en anglais</u>, merci d'indiquer votre niveau et d'attacher le justificatif correspondant.



Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

15. Vérifiez que tout est complet et soumettez votre dossier à l'Espace Campus France :





Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

16. Vérifiez que tout est complet et soumettez votre dossier à l'Espace Campus France :



Je vérifie que tout est complet, et je complète si besoin



Vérifiez que toutes les informations sont correctes, et les justificatifs sont bien attachés, avant de soumettre votre dossier.

Après la soumission de votre dossier, vous ne pourrez plus le modifier.

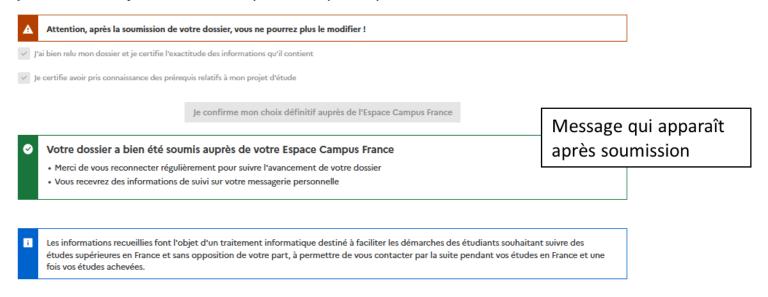


Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

17. Si mon dossier est complet, il sera validé par Campus France, et un e-mail de notification me sera envoyé.

le relis mon dossier et je confirme mon choix auprès de mon espace Campus France





Si votre dossier n'est pas complet, votre dossier sera renvoyé avec la mention « à corriger » signalée en rouge dans chaque partie nécessitant des corrections.

Dans ce cas, merci d'effectuer les corrections nécessaires et de soumettre à nouveau votre dossier.



Etape 2

Une fois mon dossier validé par Campus France, je règle les frais de procédure par virement

1. Une fois mon dossier validé, je reçois une demande de paiement par e-mail, incluant le montant à régler (20 800¥) et les coordonnées bancaires nécessaires pour le virement.

Je suis accepté Demande de paiement Bonjour F Hanako CAMPUS Vous avez constitué un dossier sur l'application « Etudes en France ». Nous vous informons que les frais de dossier se montent à 20800.00 Yen Ils ne sont pas remboursables, même en cas de désistement, de non-admission ou de refus de visa Le paiement est à effectuer par virement bancaire sur le compte en banque suivant Références du compte Account type IMPORTANT : N'oubliez pas de déclarer votre paiement en cliquant sur "Je déclare mon paiement" dans l'onglet correspondant dans votre compte "Etudes en France" * Si le prénom du payeur est différent du nom de l'étudiant, merci de bien l'indiquer lors de la déclaration. * Si vous effectuez le virement en liquide denuis un distributeur automatique, merci de conserver le recu * ATTENTION : ce compte ne peut être utilisé que pour des virements depuis un compte bancaire japonais. Si vous souhaitez effectuer le virement depuis un compte bancaire étranger merci de nous contacter à l'adresse tokyo@campusfrance.org [2] Cordialement Votre Espace Campus France (Ce message a été envoyé automatiquement. Merci de ne pas y répondre.) Je déclare mon paiement



Il ne sera procédé à aucun remboursement des frais en cas d'erreur lors du paiement. Avant de procéder au paiement, merci de bien vérifier votre statut et le montant des frais de procédure dont vous devez vous acquitter.



Etape 2

Je règle les frais de procédure par virement, et prends rendez-vous pour l'entretien Campus France

2. J'effectue le paiement par virement depuis un distributeur, un guichet de ma banque ou en ligne.



Si le paiement est effectué depuis un compte tiers, veuillez indiquer le nom et le numéro de compte « Etudes en France » comme débiteur (ex : JP22-01399 – CAMPUS Hanako)

3. Je déclare mon paiement sur mon compte « Etudes en France » :

Je suis candidat

Demande de	e paiement
Bonjour Hanako	CAMPUS,
Vous avez const	titué un dossier sur l'application « Etudes en France ». Nous vous informons que les frais de dossier se montent à 20800.00 Yen.
Ils ne sont pas re	emboursables, même en cas de désistement, de non-admission ou de refus de visa.
Le paiement est	à effectuer par virement bancaire sur le compte en banque suivant :
Références du c	compte :
Bank :	
Branch:	
Account type :	
Account holder r	name: キャンパスフランスジャボン / CAMPUS FRANCE - INSTITUT FRANCAIS DU JAPON
Account number	n: 1094511
IMPORTANT : N	Voubliez pas de déclarer votre paiement en cliquant sur "Je déclare mon paiement" dans l'onglet correspondant dans votre compte "Etudes en France".
* Si le prénom de	u payeur est différent du nom de l'étudiant, merci de bien l'indiquer lors de la déclaration.
* Si vous effectu	ez le virement en liquide depuis un distributeur automatique, merci de conserver le reçu.
* ATTENTION :	ce compte ne peut être utilisé que pour des virements depuis un compte bancaire japonais. Si vous souhaitez effectuer le virement depuis un compte bancaire étranger
merci de nous ci	ontacter à l'adresse tokyo@campusfrance.org [2].
Cordialement,	
Votre Espace Ca	ampus France
(Ce message a	été envoyé automatiquement. Merci de ne pas y répondre.)
200	4
The same of the sa	
Je décl	are mon paiement



Etape 2

Je règle les frais de procédure par virement, et prends rendez-vous pour l'entretien Campus France

Dossier concerné :	JP20-00663-C03	Montant des frais de dossier :	20800.00 Yen
Moyen de paiement * :			
Virement			
Date à laquelle vous ave	z effectué votre paiement * :		•
i format:jj/mm/	aaaa		
Nom du payeur * :			
	nents par chèque et par vireme	nt bancaire, il s'agit du titulaire du compte	
Tool ics paicil	rants par eneque et par vireina	nt bancane, ii s agit do titolane do compte	
Banque, ville, agence ba	ncaire * :		
	m de la banque du titulaire du q que la ville et le nom (ou numér	compte (ou de celle dans laquelle vous avez ro) de l'agence bancaire	effectué votre dépôt dans le cas
	•.		
Référence du paiement			
		issez la référence du virement communiqué	e par la banque

Entrez les informations relatives à votre virement et vérifiez bien qu'il n'y ait pas d'erreurs.



Attention!

Déclarer le paiement ne signifie pas effectuer votre paiement en ligne : la déclaration doit être effectuée <u>après</u> <u>le paiement par virement depuis votre banque.</u>



Etape 2

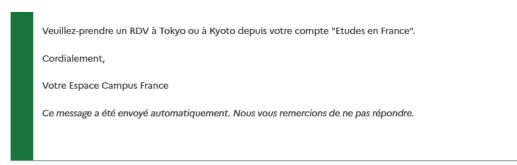
Je règle les frais de procédure par virement, et prends rendez-vous pour l'entretien Campus France

4. Lorsque mon paiement est validé, je reçois un e-mail indiquant que je peux prendre rendez-vous pour mon entretien Campus France :

JP22-01399-P02 / Etudes en France : Merci de prendre rendez-vous Externes Boîte de réception ×



5. Je me connecte sur mon compte et je clique sur « Prendre un rendez-vous » en bas du message qui s'affiche en page d'accueil :



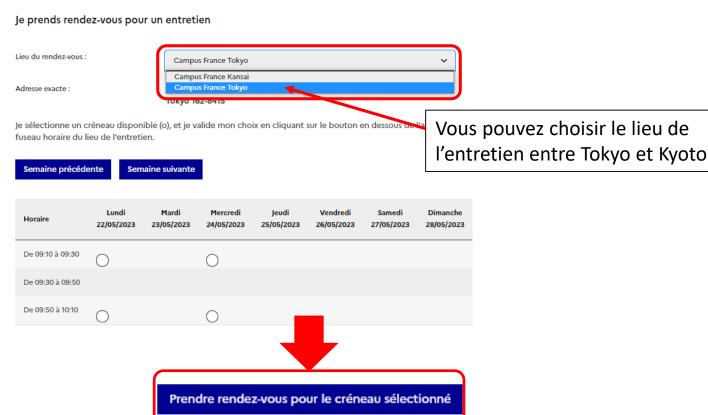


Prendre un rendez-vous

Etape 2

Je règle les frais de procédure par virement, et prends rendez-vous pour l'entretien Campus France

6. Je choisis la date et l'horaire qui me conviennent parmi les créneaux disponibles qui s'affichent à l'écran, et je valide mon choix :





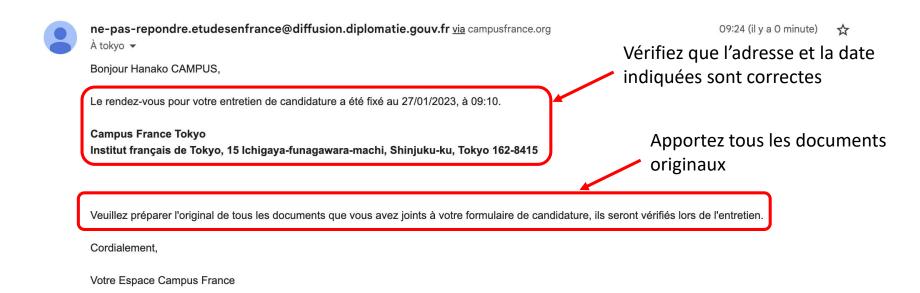
Etape 3

Je passe l'entretien au bureau Campus France et procède à ma demande de visa auprès du Service des Visas de l'Ambassade de France à Tokyo

1. Je me rends au bureau Campus France à la date et à l'adresse indiquées dans la convocation à l'entretien que j'ai reçue par mail :

Boîte de réception x

JP22-01399-C03 / Etudes en France : convocation pour l'entretien de candidature





Etape 3

Je passe l'entretien au bureau Campus France et procède à ma demande de visa auprès du Service des Visas de l'Ambassade de France à Tokyo

2. Lors de l'entretien* Campus France, je présente <u>l'original</u> des justificatifs attachés à mon formulaire (diplômes, attestation d'admission)

*L'entretien peut avoir lieu en japonais, en français ou en anglais, en fonction du projet d'études envisagé.

- 3. Une fois l'entretien terminé, je procède à ma <u>demande de visa auprès du Service des</u> visas.
- Indépendamment de l'avancement de la procédure « Etudes en France », vous pouvez prendre rendezvous auprès du Service des Visas, sur le <u>site de réservation</u> de l'Ambassade de France au Japon.
- Veuillez vérifier les documents nécessaires sur le site de France Visas.



Il est possible de passer l'entretien Campus France à Tokyo le même jour que votre rendez-vous pour la demande de visa. Cependant :

- L'entretien Campus France doit avoir lieu avant la demande de visa
- Il faut prévoir au moins 2 heure entre l'heure de votre entretien et le rendez-vous au Service des visas

